



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

transport de marchandises

Question écrite n° 18411

Texte de la question

M. Renaud Muselier appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, sur la mise en place d'une des propositions du Grenelle de l'environnement, à savoir le développement du fret ferroviaire grâce au transport combiné « d'autoroutes ferroviaires ». Cela contribuerait à désenclaver la région PACA, à développer les échanges entre cette région et l'Italie et enfin à améliorer la desserte ferroviaire et fluviale de *l'hinterland*. C'est pourquoi il lui demande les initiatives prévues par le Gouvernement pour favoriser ce mode de transport.

Texte de la réponse

Le projet de loi relatif au financement du Grenelle de l'environnement prévoit qu'un réseau d'autoroutes ferroviaires à haute fréquence sera développé pour offrir une alternative performante aux transports routiers à longue distance, notamment pour les trafics de transit. Dans une première phase, trois autoroutes ferroviaires seront mises en place : l'autoroute ferroviaire alpine qui sera prolongée jusqu'à la région lyonnaise ; l'autoroute ferroviaire entre Perpignan et Luxembourg ; l'autoroute ferroviaire Atlantique entre le pays Basque, la région parisienne et le Nord de la France. L'adaptation des infrastructures fera l'objet d'un financement public complémentaire de 50 millions d'euros et la création des plates-formes de fret fera l'objet d'un financement de 50 millions d'euros. Pour la région PACA, et tout particulièrement l'agglomération phocéenne, le développement prévu de l'autoroute ferroviaire alpine offrira une réponse adaptée à la fois à la dynamique des échanges économiques entre cette région et l'Italie, et à l'exigence d'un transport de fret respectueux de l'environnement.

Données clés

Auteur : [M. Renaud Muselier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18411

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Écologie, développement et aménagement durables

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2008, page 1736

Réponse publiée le : 12 août 2008, page 6955